

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 48-2016**

Envoyé en préfecture le 11/07/2016
Reçu en préfecture le 11/07/2016
Affiché le _____
ID : 038-213801897-20160707-D_2016_48A-DE

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

 
Daniel ANGONIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du compte-rendu de la séance 24 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2016, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



MS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, MM. REVEYRAND, DAMIER, Mme POLSINELLI, M. DIETRICH, Mme BOURNAY, MM. CINQUE, DUCHAMP, DUSSORT, GALLON, Mme GRUMEAU, M. MACAIRE, Mme NOWAK, M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND, M. BRICOUT à M. ROSET, Mme GROS à M. DAMIER, Mme LOUVIER à M. MACAIRE, Mme MATTERA à M. DIETRICH, M. THOMA à Mme NOWAK, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET, Mmes GENDRIN, MARTIN, M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Enfouissement rue de la Pierre des Morts et sécurisation poste Stade par le SEDI

A la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Collectivité : Commune HEYRIEUX

Affaire n° 16-088-189

Enfouissement rue de la Pierre des Morts et Sécurisation poste Stade

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité par le SEDI

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 130.521 € |
| 2- le montant total de financement externe serait de : | 113.891 € |
| 3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 3.838 € |
| 4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 12.792 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, vu l'avis favorable de la Commission « Travaux » en date du 22 juin 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	130.521 €
Financements externes :	113.891 €
Participation prévisionnelle :	16.630 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	
- de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 3.838 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

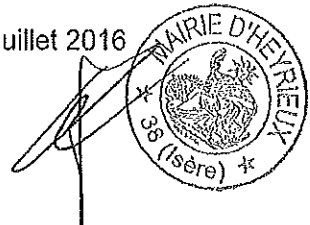
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Enfouissement rue de la Pierre des Morts et sécurisation poste Stade par le SEDI

A la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Collectivité : Commune HEYRIEUX

Affaire n° 16-088-189

Enfouissement rue de la Pierre des Morts et Sécurisation poste Stade

Travaux sur réseau ORANGE par le SEDI

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 13.985 € |
| 2- le montant total de financement externe serait de : | 1.500 € |
| 3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 666 € |
| 4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 11.819 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, vu l'avis favorable de la Commission « Travaux » réunie en date du 22 juin 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	13.985 €
Financements externes :	1.500 €
Participation prévisionnelle :	12.485 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	
- de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 666 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

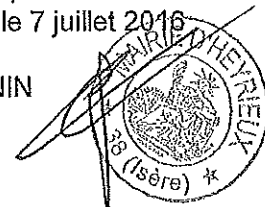
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 52-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Eclairage public rue de la Pierre des Morts par le SEDI

A la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Collectivité : Commune HEYRIEUX
Affaire n° 16-089-189
Eclairage public rue de la Pierre des Morts

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 21.066 € |
| 2- le montant total de financement externe serait de : | 4.431 € |
| 3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 752 € |
| 4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 15.883 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, vu l'avis favorable de la Commission « Travaux » en date du 22 juin 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	21.066 €
Financements externes :	4.431 €
Participation prévisionnelle :	16.635 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	
- de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 752 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016
Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 53-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND, DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : - Enfouissement rue Paul Painlevé par le SEDI

A la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Collectivité : Commune HEYRIEUX

Affaire n° 16-090-189

Enfouissement rue Paul Painlevé

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité par le SEDI

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 33.904 €
- le montant total de financement externe s'élèvent à : 28.205 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, vu l'avis favorable de la Commission « Travaux » en date du 22 juin 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif :
 - Prix de revient prévisionnel : 33.904 €
 - Financements externes : 28.205 €
 - Participation prévisionnelle : 5.699 €
 - (frais SEDI + contribution aux investissements)
- de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 5.411 € (pour un paiement en trois versements : acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

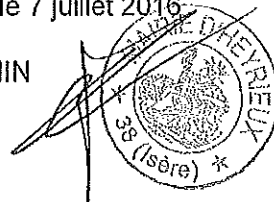
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016.

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation éclairage public tranche 1 par le SEDI

A la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux intitulés :

Collectivité : Commune HEYRIEUX

Affaire n° 16-282-189

Rénovation EP tranche 1

Travaux sur réseaux d'éclairage public par le SEDI

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	52.264 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	11.024 €
- la participation aux frais du SEDI s'élève à :	2.443 €
- la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	38.797 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme » en date du 17 février 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	52.264 €
Financements externes :	11.024 €
Participation prévisionnelle : (frais SEDI + contribution aux investissements)	41.240 €
- de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 38.797 € (pour un paiement en trois versements : acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 55-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation armoires de commandes sur réseau d'éclairage public par le SEDI

A la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux intitulés :

Collectivité : Commune HEYRIEUX

Affaire n° 16-100-189

EP – Rénovation armoires de commandes

Travaux sur réseaux d'éclairage public par le SEDI

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---|----------|
| - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 37.592 € |
| - le montant total des financements externes s'élèvent à : | 7.910 € |
| - la participation aux frais du SEDI s'élève à : | 1.412 € |
| - la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à : | 28.270 € |
| - | |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme » en date du 17 février 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	37.592 €
Financements externes :	7.910 €
Participation prévisionnelle :	29.682 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	
- de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 28.270 € (pour un paiement en trois versements : acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

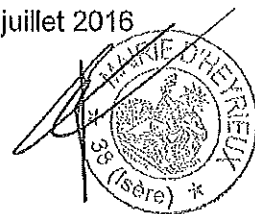
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°56-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Accord local de composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND) en application de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015

Conformément aux dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, modifiée par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012, les communes membres de la CCCND ont adopté, en 2013, un accord local fixant le nombre de sièges de conseillers communautaires et leur répartition par commune. Cet accord local a été entériné par arrêté préfectoral n° 2013289-0009 du 16 octobre 2013.

Par décision n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L.5211-6-1 du CGCT relatives aux accords locaux passés entre les communes pour la composition du conseil communautaire.

Un nouveau dispositif a donc été introduit par l'article 1^{er} de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015. Celui-ci trouve obligatoirement à s'appliquer en cas d'élection partielle organisée dans une commune membre d'une Communauté de Communes dont la répartition des sièges par accord local est antérieure à la décision du 20 juin 2014.

Comme suite au décès de son Maire, M. Jean-Marc BOITTE, la Commune de Grenay doit procéder à une élection municipale les 11 et 18 septembre prochains.

En conséquence, chaque commune membre de la CCCND doit délibérer avant le 8 juillet 2016 pour adopter l'accord local de composition du conseil communautaire de la CCCND, en application de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6-1,
Vu la loi n° 2005-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire et fixant les critères de répartition à respecter,

Vu le décret n° 2015-1581 du 29 décembre 2015 authentifiant les chiffres des populations de métropole, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de St Barthélemy, de St Martin et de St Pierre et Miquelon,

Considérant que l'accord local adopté en 2013 par les communes membres de la CCCND, entériné par arrêté préfectoral n° 2013289-0009 du 16 octobre 2013,

Considérant que la Commune de Grenay doit procéder à une élection municipale les 11 et 18 septembre 2016, suite au décès de son Maire, M. Jean-Marc BOITTE,

Considérant que cette élection municipale partielle rend obligatoire l'adoption d'un nouvel accord local de composition du conseil communautaire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 57-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, MM. REVEYRAND, DAMIER, Mme POLSINELLI, M. DIETRICH, Mme BOURNAY, MM. CINQUE, DUCHAMP, DUSSORT, GALLON, Mme GRUMEAU, M. MACAIRE, Mme NOWAK, M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND, M. BRICOUT à M. ROSET, Mme GROS à M. DAMIER, Mme LOUVIER à M. MACAIRE, Mme MATTERA à M. DIETRICH, M. THOMA à Mme NOWAK, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET, Mmes GENDRIN, MARTIN, M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège Jacques Prévert

Par délibération en date du 8 septembre 2015, le Comité Syndical du Collège Jacques Prévert, à l'unanimité :

- a sollicité M. le Préfet de l'Isère pour la dissolution du Syndicat Intercommunal au 1^{er} janvier 2017 ;
- a sollicité le transfert des charges du Syndicat à la CCCND à la même date ;
- a fixé la clé de répartition de l'actif et du passif ainsi qu'il suit : 60 % au nombre d'habitants, 40 % à la valeur du potentiel fiscal ; la répartition entre les communes sera effectuée par M. le Comptable Public de la Trésorerie de la Verpillière.

Par courrier en date du 23 mai 2016, reçu le 1^{er} juin 2016, Mme le Sous-Préfet a informé M. le Maire de son intention de procéder à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège Jacques Prévert, inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunal arrêté le 30 mars 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi NOTRe, le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet ; à défaut, de délibération au terme d'un délai de 75 jours à compter de la notification faite par Mme le Sous-Préfet, son avis sera réputé favorable.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal au 1^{er} janvier 2017 ;
- sollicite le transfert des charges du Syndicat à la CCCND à la même date ;
- fixe la clé de répartition de l'actif et du passif ainsi qu'il suit : 60 % au nombre d'habitants, 40 % à la valeur du potentiel fiscal, sachant que la répartition entre les communes sera effectuée par M. le Comptable Public de la Trésorerie de la Verpillière ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

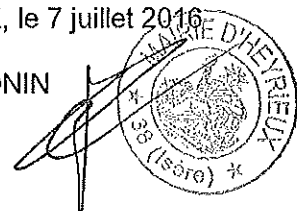
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 58-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention pour la réalisation d'un giratoire sur le CD 53A auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département a proposé depuis plusieurs années de créer des voies d'évitement au niveau du pont situé sur le CD 53A et de démolir l'ouvrage de franchissement de la voie communale, afin de permettre aux convois exceptionnels d'emprunter la déviation. Dans le but de supprimer un point d'insécurité se trouvant sur la RD53A (sortie de la RD518Z en direction de Grenay après le pont de la déviation) et de ne pas créer un second point d'insécurité en cas de création de voies d'évitement, la Commune d'Heyrieux a proposé un projet de giratoire sur la RD518Z, qui a reçu un avis très favorable du Service Aménagement du Département.

Par courrier en date du 12 novembre 2015, M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère a fait part à M. le Maire de son intention de valider l'opération relative au projet de carrefour giratoire sur les routes départementales 518Z et 53A et a confirmé qu'il serait maître d'ouvrage de toute l'opération.

Cependant, en l'état actuel des estimations globales qui s'élèvent à 1,7 millions d'euros, il resterait à la charge de la Commune 900.000 € HT pour le complément du coût du giratoire.

Considérant que la création de ce giratoire permettrait de supprimer d'une part, le point d'insécurité existant, d'autre part le point d'insécurité créé par l'aménagement de voies d'évitement,

Considérant que ce giratoire permettrait également de desservir la future plateforme multimodale de Grenay et éviterait la réfection de la voie communale n° 12 de Grenay parallèle à l'A43,

Considérant que la zone d'activités d'Heyrieux serait également mieux desservie et que ce projet permettrait de répondre favorablement à des demandes de terrains industriels ou commerciaux sur Heyrieux,

Considérant l'intérêt majeur de ce projet sur le territoire,

Considérant que la Commune d'Heyrieux ne peut supporter seule ce coût,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Président du Conseil Régional pour la part du giratoire à la charge de la Commune estimée à 900.000 € H.T. ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 59-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention auprès de M. le Sénateur de l'Isère pour la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique

Comme suite à la réunion de la Commission Vie Associative et Sportive en date du 24 juin dernier, M. le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier concernant la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique au Stade des Cambergères.

Une telle réalisation apporterait aux utilisateurs de nombreux avantages : une pratique continue et de grande qualité quelles que soient les conditions météorologiques toute l'année, une fréquence d'utilisation très supérieure à une surface engazonnée, un entretien réduit et aucun tracage à réaliser, une économie significative d'eau et de traitement ; par ailleurs, cette surface présente de nombreux intérêts pour la pratique du sport : elle amortit les chutes, elle n'est pas abrasive, ni glissante, elle facilite les entraînements et les répétitions des phases de jeu.

Un terrain synthétique offre donc un potentiel de pratique équivalent à quatre terrains engazonnés. Sa technologie ayant énormément évolué ces dernières années, les fédérations sportives homologuent ce type d'aire de jeu pour les compétitions.

Ainsi, les problématiques rencontrées par le Club de Football d'Heyrieux seraient résolues, notamment le terrain serait praticable en hiver et durant les périodes de gel/dégel. Ce terrain serait également utilisé par les scolaires du Collège Jacques Prévert, des écoles publiques et privées et par d'autres associations pour des rencontres sportives et des entraînements.

La transformation du terrain de football en stabilisé en gazon synthétique avec mise à la cote pour un tracé de jeu de 105 * 68 m, avec 2.5 m de dégagement à l'arrière des buts et 2.5 m sur les touches est estimée à 379.000 € HT.

Comme suite à l'avis favorable de la Commission Vie Associative et Sportive du 24 juin dernier,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal, par 17 voix pour, une abstention (M. DUSSORT) et cinq contre (MM DIETRICH, DUCHAMP, GALLON, Mmes GRUMEAU et MATTERA) :

- approuve le projet d'aménagement d'un terrain de sports en gazon synthétique, qui ne pourra se réaliser que s'il est largement subventionné,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Sénateur de l'Isère au titre de ses fonds parlementaires, pour cet aménagement dont le coût est estimé à 379.000 € HT.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

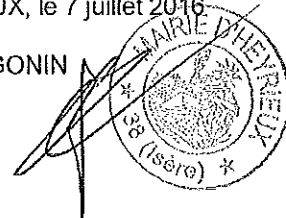
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 60-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique

Comme suite à la réunion de la Commission Vie Associative et Sportive en date du 24 juin dernier, M. le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier concernant la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique au Stade des Cambergères.

Une telle réalisation apporterait aux utilisateurs de nombreux avantages : une pratique continue et de grande qualité quelles que soient les conditions météorologiques toute l'année, une fréquence d'utilisation très supérieure à une surface engazonnée, un entretien réduit et aucun traçage à réaliser, une économie significative d'eau et de traitement ; par ailleurs, cette surface présente de nombreux intérêts pour la pratique du sport : elle amortit les chutes, elle n'est pas abrasive, ni glissante, elle facilite les entraînements et les répétitions des phases de jeu.

Un terrain synthétique offre donc un potentiel de pratique équivalent à quatre terrains engazonnés. Sa technologie ayant énormément évolué ces dernières années, les fédérations sportives homologuent ce type d'aire de jeu pour les compétitions.

Ainsi, les problématiques rencontrées par le Club de Football d'Heyrieux seraient résolues, notamment le terrain serait praticable en hiver et durant les périodes de gel/dégel. Ce terrain serait également utilisé par les scolaires du Collège Jacques Prévert, des écoles publiques et privées et par d'autres associations pour des rencontres sportives et des entraînements.

La transformation du terrain de football en stabilisé en gazon synthétique avec mise à la cote pour un tracé de jeu de 105 * 68 m, avec 2.5 m de dégagement à l'arrière des buts et 2.5 m sur les touches est estimée à 379.000 € HT.

Comme suite à l'avis favorable de la Commission Vie Associative et Sportive du 24 juin dernier,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal, par 17 voix pour, une abstention (M. DUSSORT) et cinq contre (MM DIETRICH, DUCHAMP, GALLON et Mme GRUMEAU et MATTERA) :

- approuve le projet d'aménagement d'un terrain de sports en gazon synthétique, qui ne pourra se réaliser que s'il est largement subventionné,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère, pour cet aménagement dont le coût est estimé à 379.000 € HT.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

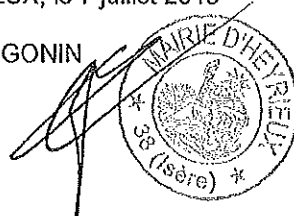
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 61-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR-programmation 2017) pour la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique

Comme suite à la réunion de la Commission Vie Associative et Sportive en date du 24 juin dernier, M. le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier concernant la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique au Stade des Cambergères.

Une telle réalisation apporterait aux utilisateurs de nombreux avantages : une pratique continue et de grande qualité quelles que soient les conditions météorologiques toute l'année, une fréquence d'utilisation très supérieure à une surface engazonnée, un entretien réduit et aucun traçage à réaliser, une économie significative d'eau et de traitement ; par ailleurs, cette surface présente de nombreux intérêts pour la pratique du sport : elle amortit les chutes, elle n'est pas abrasive, ni glissante, elle facilite les entraînements et les répétitions des phases de jeu.

Un terrain synthétique offre donc un potentiel de pratique équivalent à quatre terrains engazonnés. Sa technologie ayant énormément évolué ces dernières années, les fédérations sportives homologuent ce type d'aire de jeu pour les compétitions.

Ainsi, les problématiques rencontrées par le Club de Football d'Heyrieux seraient résolues, notamment le terrain serait praticable en hiver et durant les périodes de gel/dégel. Ce terrain serait également utilisé par les scolaires du Collège Jacques Prévert, des écoles publiques et privées et par d'autres associations pour des rencontres sportives et des entraînements.

La transformation du terrain de football en stabilisé en gazon synthétique avec mise à la cote pour un tracé de jeu de 105 * 68 m, avec 2.5 m de dégagement à l'arrière des buts et 2.5 m sur les touches est estimée à 379.000 € HT.

Comme suite à l'avis favorable de la Commission Vie Associative et Sportive du 24 juin dernier,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal, par 17 voix pour, une abstention (M. DUSSORT) et cinq contre (MM DIETRICH, DUCHAMP, GALLON et Mme GRUMEAU et MATTERA) :

- approuve le projet d'aménagement d'un terrain de sports en gazon synthétique, qui ne pourra se réaliser que s'il est largement subventionné,

- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Préfet de l'Isère au titre de la programmation 2017 de la DETR, pour cet aménagement dont le coût est estimé à 379.000 € HT.

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

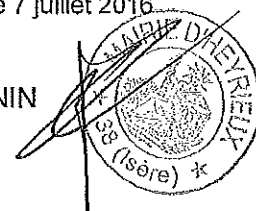
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016.

Le Maire,

Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°62 -2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 16
votants : 23

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. MM. REVEYRAND. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mme BOURNAY. MM. CINQUE. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. PIOLAT.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. REVEYRAND. M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GROS à M. DAMIER. Mme LOUVIER à M. MACAIRE. Mme MATTERA à M. DIETRICH. M. THOMA à Mme NOWAK. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mmes GENDRIN. MARTIN. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique

Comme suite à la réunion de la Commission Vie Associative et Sportive en date du 24 juin dernier, M. le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier concernant la réalisation d'un terrain de sports en gazon synthétique au Stade des Cambergères.

Une telle réalisation apporterait aux utilisateurs de nombreux avantages : une pratique continue et de grande qualité quelles que soient les conditions météorologiques toute l'année, une fréquence d'utilisation très supérieure à une surface engazonnée, un entretien réduit et aucun tracage à réaliser, une économie significative d'eau et de traitement ; par ailleurs, cette surface présente de nombreux intérêts pour la pratique du sport : elle amortit les chutes, elle n'est pas abrasive, ni glissante, elle facilite les entraînements et les répétitions des phases de jeu.

Un terrain synthétique offre donc un potentiel de pratique équivalent à quatre terrains engazonnés. Sa technologie ayant énormément évolué ces dernières années, les fédérations sportives homologuent ce type d'aire de jeu pour les compétitions.

Ainsi, les problématiques rencontrées par le Club de Football d'Heyrieux seraient résolues, notamment le terrain serait praticable en hiver et durant les périodes de gel/dégel. Ce terrain serait également utilisé par les scolaires du Collège Jacques Prévert, des écoles publiques et privées et par d'autres associations pour des rencontres sportives et des entraînements.

La transformation du terrain de football en stabilisé en gazon synthétique avec mise à la cote pour un tracé de jeu de 105 * 68 m, avec 2.5 m de dégagement à l'arrière des buts et 2.5 m sur les touches est estimée à 379.000 € HT.

Comme suite à l'avis favorable de la Commission Vie Associative et Sportive du 24 juin dernier,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal, par 17 voix pour, une abstention (M. DUSSORT) et cinq contre (MM DIETRICH, DUCHAMP, GALLON et Mme GRUMEAU et MATTERA) :

- approuve le projet d'aménagement d'un terrain de sports en gazon synthétique, qui ne pourra se réaliser que s'il est largement subventionné,

- sollicite une subvention aussi élevée que possible à M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre des économies d'énergie, pour cet aménagement dont le coût est estimé à 379.000 € HT.

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 7 juillet 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN

